

LES AVOCATS PARISIENS DÉFENDENT LEUR PALAIS

PROFESSIONS

IMMOBILIER JUDICIAIRE

À l'appel du Bâtonnier de Paris, Jean-Marie Burguburu, avocats et magistrats se sont réunis place Dauphine, le 6 juillet dernier, pour protester contre le projet de la Chancellerie de délocalisation du Tribunal de grande instance de Paris.

Pour l'occasion, la Maison du Barreau située derrière le Palais affichait sur ses murs : « Non au démantèlement de la justice », un slogan que l'on retrouvait sur les pancartes des manifestants rassemblés en ce mardi matin ensoleillé de juillet. Tous les grands noms ou presque du barreau de Paris s'étaient déplacés pour signifier à la Chancellerie leur refus de voir le Tribunal de grande instance de Paris délocalisé dans le 13^e arrondissement. « Notre rassemblement n'est pas l'expression d'une lutte contre le gouvernement et la mairie de Paris. Il a pour objet de demander, et je sais que nous l'obtiendrons, l'ouverture d'une concertation », a déclaré le Bâtonnier en introduction à son discours. Il faut dire que le temps presse, les réflexions sont censées s'achever mi-juillet et la décision définitive doit être arrêtée d'ici la fin de l'été.

À l'origine, cinq lieux avaient été évoqués dont deux convenaient aux avocats : l'Hôtel Dieu et St Vincent de Paul. Malheureusement, le premier doit finalement conserver une partie de sa vocation hospitalière, ce qui le rend inadapté en terme de surface aux besoins du Tribunal de grande instance. Quant à St Vincent de Paul, la mairie de Paris a semble-t-il d'autres projets pour le bâtiment. Restent donc en lice à ce jour les trois implantations pressenties dans le 13^e arrondissement : un site proche de la gare d'Austerlitz, une ancienne halle à Tolbiac ou encore la Z.A.C. Masséna. Des lieux qui ne plaisent guère aux avocats tant en raison de leur caractère excentré que de leur manque de prestige.

« Le Palais donne une image de la justice qu'il convient de maintenir », a martelé Jean-Marie Burguburu. Celui-ci a d'ailleurs évoqué plusieurs solutions qui permettraient de maintenir l'unité géographique du Tribunal de grande instance et de la Cour d'appel de Paris, tout en résolvant les problèmes de place qui sont à l'origine du débat actuel sur le sort du Tribunal. « La Cour de cassation est une juridiction de compétence nationale, pourquoi ne pas lui donner son propre palais en l'installant à l'Hôtel de la Monnaie ? », s'est interrogé le Bâtonnier de Paris. Parmi les autres hypothèses envisageables, il a évoqué l'installation du Tribunal de commerce dans les locaux du Palais Brogniart ou encore celui de la préfecture de police dans un bâtiment moderne plus adapté à ses besoins « avec, pourquoi pas, une piste d'atterrissage pour hélicoptère au sommet du bâtiment », a-t-il déclaré en souriant.

Des solutions que le Barreau de Paris entend proposer au ministre si la concertation qu'il appelle de ses vœux lui est finalement accordée. Pour l'instant, le Bâtonnier tente de mobiliser la profession par la mise en ligne sur le site de l'Ordre (www.avocatparis.org) d'une pétition électronique et en distribuant des cartes postales de protestation libellées à l'intention de Francis Casoria, avocat général à la Cour de cassation et président de l'Établissement public du Palais de justice de Paris (E.P.P.J.P.). C'est en effet cette instance, créée par un décret du 18 février 2004, qui est censée prendre la décision. Placée sous la tutelle du garde des Sceaux, elle a pour mission « de faire construire et d'aménager de nouveaux locaux pour les besoins de l'ordre judiciaire et des organismes installés sur le site du Palais de justice de Paris ». Son conseil d'administration compte douze membres, dont quatre représentants de la Chancellerie, le préfet de la région Ile-de-France, le maire de Paris, deux représentants du personnel judiciaire et deux personnalités qualifiées parmi lesquelles le Bâtonnier Paul-Albert Iweins. À côté de cet organe décisionnaire figure un comité d'orientation composé de 26 professionnels de la justice parmi lesquels les Bâtonniers Jean-Marie Burguburu et Jean-René Farthouat. Ce comité est présidé depuis le 14 juin dernier par Jean-Claude Magendie, président du Tribunal de grande instance de Paris.

Mais alors songera-t-on, de quoi se plaignent les avocats ? Ils participent au débat puisqu'ils sont représentés au sein de l'établissement public qui va prendre la décision et du comité d'orientation qui va proposer le lieu.

Certes, mais pour Jean-Marie Burguburu, représentation ne rime pas avec concertation et le Bâtonnier de Paris entend bien obtenir la mise en place d'un véritable dialogue entre la Chancellerie et le Barreau, ne serait-ce que pour tenter d'envisager d'autres solutions que celles actuellement retenues qui se limitent au déménagement du Tribunal de grande instance.

Lors d'un colloque organisé sur ce sujet le 24 juin dernier par Édouard de Lamaze, avocat, candidat au dauphinat (*), la secrétaire d'État, Nicole Guedj, s'est voulue rassurante en indiquant qu'aucune décision n'avait encore été prise. Il reste que le calendrier des travaux de l'E.P.J.P. fixe au 13 juillet prochain la date à laquelle le conseil d'administration de l'Établissement se prononcera sur le choix du site...

Olivia DUFOUR

(*) V. notre actualité LPA 2004, n° 133, p. 3.